

QUEBEC :
VENDREDI, 7 FEV., 1834.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par an, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c. doivent être adressés, francs de port, à l'imprimerie, au Bureau du Journal, N^o. 25, Rue La Montagne, Basse Ville.



NOS INSTITUTIONS, NOTRE LANGUE ET NOS LOIS !!!

MÉLANGES.

DIALOGUE ENTRE LE CAPT. ROSS ET LE CAPT. HUMPHREYS.

Du Leeds Mercury.

Capit. Ross. J'ai pensé à ce que diront de mes découvertes. Lord Melville, et Croker et mon oncle Barrow. J'ai préparé des dépêches pour l'Amirauté au moins une dizaine de fois; je les ai scellées et enfermées dans une petite boîte de bois, afin qu'on pût les retrouver si je périsais.

Capit. HUMPHREYS. Lord Melville et Croker sont dehors depuis longtemps. Sir James Graham est premier Lord maintenant.

Capit. R. Comment! Sir James Graham? Assurément ce n'est pas le membre radical pour Cumberland, qui a fait la motion au sujet des sinécures.

Capit. H. C'est le même, et aussi taquin en office, qu'il était hargneux hors d'office. Le roi même, malgré son penchant pour le service, ne peut l'empêcher de tailler et d'ébrancher.

Capit. R. Le Roi! je croyais qu'il préférerait l'armée, et négocierait la marine.

Capit. H. Eh! j'ai oublié de vous dire que le bonhomme George est parti. Nous avons maintenant Guillaume IV. Le ci-devant Duc de Clarence.

Capit. R. Ah! vraiment. Quelle sorte de roi est-il? Est-il fort pour la discipline? J'espère qu'il n'a pas empiété sur les libertés du peuple, ni fait pendre Brougham et Denman qui l'ont si fortement insulté pendant le procès de la Reine. En vérité, quel horrible renégat ne doit pas être Sir James Graham? Je m'étonne que le Duc l'ait pris.

Capit. H. Le Duc! Brougham! Denman! Renégat! Discipline! Ah! mon cher ami, vous êtes à mille lieues en arrière de vos calculs: nous avons changé les pôles de la terre depuis que vous nous avez laissés.

Capit. R. Vous n'avez pas eu de révolution, j'espère.

Capit. H. Oh! non; mais nous avons eu la réforme.

Capit. R. Quoi! Lord John Russel a-t-il emporté sa motion pour donner des membres à Manchester, à Leeds et à Birmingham? Le Duc et Peel y ont-ils consenti?

Capit. H. Il y a trois ans qu'il n'est plus question du Duc. Ce sont Earl Grey et les Whigs qui sont maintenant en office.

Capit. R. Vous vous moquez de moi. Quoi, que sont devenus les majorités Tories du Parlement?

Capit. H. Réduite à une misérable minorité dans les Communes, et tenues dans des bornes convenables chez les Lords. Toutes les grandes villes ont des représentants, les bourgeois pourris sont anéantis. Le Roi est devenu Réformiste, et c'en a été ainsi fait des Tories. Le Parlement réformé a émancipé les esclaves des Indes Occidentales, ouvert le commerce de la Chine, et réformé l'église d'Irlande.

Capit. R. Vous me racontez-là des choses miraculeuses. Dites-moi, je vous prie, les Whigs ont-ils trouvé le moyen de payer la dette nationale?

Capit. H. Non; cela et le passage du nord seront découverts en même temps.

Capit. R. Mais, dites-moi, le Roi a-t-il pardonné à Brougham et à Denman?

Capit. H. Jugez-en par vous-même: le premier est Lord, et gardien de la conscience du Roi; le second est Lord Juge en Chef du Banc du Roi.

Capit. R. Cher Humphreys! dites-moi maintenant si l'on marche aujourd'hui en Angleterre sur les mains ou sur les pieds?

Capit. H. Lorsque je fis voile, la mode n'avait pas encore changé à cet égard; mais que pensez-vous de faire voyager sur le pied de trente nœuds à l'heure, une centaine de personnes ou à peu près tirées par une seule machine?

Capit. R. Allons, Humphreys, ne me faites pas de pareilles gascognades; n'en imposez pas à un pauvre voyageur.

Capit. H. C'est aussi vrai que me voici; le Duc d'Orléans l'autre jour, alla de Liverpool à Manchester en une heure et vingt minutes.

Capit. R. Le Duc d'Orléans! j'espère que les français ne nous ont pas envahis; cependant la réforme anglaise n'a pas dû faire plaisir au bonhomme Charles X.

Capit. H. En effet; il courrait aussi vite que possible en sens contraire, c'est-à-dire, vers le despotisme; mais les français l'ont fait virer sous voile, et ont mis son cousin, le Duc d'Orléans, au gouvernail. Ils l'appellent Louis Philippe, et il fait un assez bon roi, et tient les français en paix, quoique les libéraux disent qu'il ne va pas assez loin. Sa fille est mariée à Léopold.

Capit. R. Vous voulez dire le Prince Léopold; vivent-ils donc en Angleterre?

Capit. H. Le Prince Léopold! Vous n'y êtes plus; il faut, je le vois, vous apprendre de nouveau votre Alphabet. Le Roi Léopold, Roi de la Belgique; c'est-à-dire un nouveau royaume, séparé de la Hollande; les Belges n'aimaient pas à

servir de seconds violons aux Hollandais; ils se sont mutinés, ils se sont donné un Capitaine de leur choix, et c'est Léopold.

Capit. R. Et que dit la Ste. Alliance de tout cela?

Capit. H. La Ste. Alliance? Dam, Colas voulait faire la mauvaise humeur, et parlait d'envoyer une armée en France; mais les Polonais se sont révoltés, et il a fallu douze mois pour les réduire; ils se sont battus comme des lions; mais comment faire, quand on est entouré de pareils démons. A la fin, Colas les a terrassés et leur a coupé la gorge. Quant à l'Autriche et à la Prusse, elles n'aimaient pas les apparences; les Français se préparaient à l'action, et appelaient tout leur monde sur le pont. De sorte qu'elles crurent qu'il valait mieux prendre la berge.

Capit. R. Vous m'arrêtez la respiration. Je ne puis recevoir tout cela à la fois, et je me défie de vos contes, Humphreys, ou il faut que le monde ait tourné tout autour de vous pendant les quatre années que j'ai été bloqué dans les glaces, presque comme un crepeau dans un bloc de pierre solide. Je pensais que s'il y avait en Angleterre quelqu'un qui pût tenir au haut de l'arbre, c'était Huskisson.

Capit. H. Ce pauvre Huskisson! il n'est plus; il fut atteint par une machine à vapeur, lors de l'ouverture du chemin à lisses de Liverpool, et renversé.

Capit. R. C'est horrible! Je crains presque de m'informer de ceux qui sont vivants. Mais dites-moi, mon vieux voisin, comment est-il; et sa fille, jolie enfant; elle sort de l'école...

Capit. H. Petite fille! C'est Madame—et elle a un beau gros garçon d'un an.

Capit. R. Ne dites pas cela; vous badinez sûrement! Je le vois bien, le monde va encore sur le vieux principe; mais il me semble que tout se fait plus vite que de coutume en Angleterre. Quel est le dernier Roman de Walter Scott?

Capit. H. Ah! il a donné son dernier; nous en sommes à la fin; l'astre éclatant s'est couché. Mais, j'ai des nouvelles pour vous, le cours du Niger est découvert.

Capit. R. Quel est l'heureux voyageur qui a fait cette découverte?

Capit. H. Deux jeunes gens du nom de Lander; l'un d'eux accompagnait le pauvre Clapperton. Ce sont deux braves garçons, et qui ont fait ce à quoi plusieurs ont perdu la vie. Ils ont suivi le fleuve jusqu'à Benin. L'un d'eux est reparti, et bien heureux si la dysenterie ne l'attrape pas à cette fois.

Capit. R. (souriant) Je ne suis pas né sous une si heureuse étoile. Mais j'ai fait ce que l'homme pouvait faire, et souffert plus que personne. Barrow même l'avouera.

Capit. H. Tous l'avouèrent. Allons, point de chagrin; vous avez résolu le problème d'une façon au moins; vous ne pouviez pas trouver de passage là où il n'y en a point. Quatre hivers au milieu des glaces, est ce que personne n'a encore enduré. Le monde vous donnera tout le crédit qui vous est dû pour votre intrépidité, votre persévérance et votre adresse sans pareilles.

Capit. R. Le pensez-vous?

SUICIDES DE WESTMINSTER.

Mr. Higgs, qui est actuellement en sa qualité de *deputy-croner* de Westminster, l'une des parties distinctes de l'immense ville de Londres, chargé de dresser procès-verbal des suicides qui y sont rendus publics, en a dressé une table curieuse qui embrasse 20 années, de 1812 à 1832. Sur la population de ce quartier que les états officiels ont portée en 1811 à 169,801 individus, en 1821 à 180,441, et en 1831 à 202,891, il y a eu, dans ce laps de temps, 459 suicides, dont 359 hommes et 180 femmes, c'est-à-dire que le rapport pour les deux sexes est à peu près 3 à 1; le nombre de plus élevé pour une année est 32, et le plus bas 17.

Rangés par mois, les 459 suicides se trouvent ainsi répartis: juin et juillet, chacun 53; janvier, 46; février, 41; décembre, 39; avril, 38; mai, 37; octobre, 35; septembre, 34; août, 33; novembre, 32.—Nombre égal, 419.

Il résulte, comme on voit, de ce tableau, que c'est dans les mois les plus chauds et les plus froids de l'année que les suicides ont eu lieu en plus grand nombre, d'où l'on peut induire que les températures extrêmes exercent une influence funeste sur l'état moral des personnes prédisposées à se détruire. Ce tableau contredit aussi quelques observations précédemment faites, mais avec moins de suite et d'exactitude, notamment en ce qui concerne le mois de novembre, qu'on croyait de voir placer en tête des autres sous ce rapport, et qui se trouve au contraire le dernier de tous, c'est-à-dire le plus favorable à cette classe d'aliénés. Au contraire une observation de M. Higgs, relativement aux causes du suicide, est conforme à d'autres antérieurement faites: c'est que le plus grand nombre a pour origine un sombre égarement qu'amène l'abus des liqueurs fortes et des habitudes constantes d'ivresse.

PRÉCEPTES UTILES.

Sagesse éternelle.—Si vous avez de l'intelligence et si vous êtes en état de décider,

répondez à celui qui vous consulte; sinon que votre main soit sur votre bouche, de peur que vous ne soyez surpris dans une parole indiscrette, et que vous ne tombiez dans la confusion, ayant donné un mauvais conseil. Si vous voyez un homme sensé allez le trouver dès le point du jour, et que votre pied presse souvent le seuil de sa porte. Ne traitez rien de secret devant un étranger, car vous ne savez ce qu'il enfantera un jour.

Ne louez point un homme pour sa mine avantageuse, et ne le méprisez point, parce qu'il paraît peu de chose. L'abeille est petite entre les animaux qui volent, et néanmoins son fruit l'emporte sur ce qu'il y a de plus doux. L'ami ne se connaît point pendant la prospérité, et l'ennemi ne se peut cacher dans l'adversité.

Celui qui touche de la poix en sera gâté. L'ouvrier sujet au vin ne deviendra jamais riche; et celui qui néglige les plus petites choses tombe peu à peu.

Celui qui cultive la terre avec soin amassera des monceaux de blé.

Comment trouverez-vous dans votre vicillesse ce que vous n'avez point amassé dans votre jeunesse?

Celui qui met une pierre dans le chemin pour y faire heurter un autre, s'y heurtera.

Fondez votre or et votre argent, et faites-en une balance pour peser vos paroles, et un juste frein pour retenir votre bouche.

Les principales choses pour la vie de l'homme sont l'eau, le pain, le vêtement, et une maison qui couvre ce que la pudeur veut être caché.

Un pauvre qui est sain et qui a des forces, vaut mieux qu'un riche languissant et affligé de maladies.

La tempérance dans le boire est la santé de l'âme et du corps. L'oisiveté enseigne beaucoup de mal.

Celui qui arrache à un homme le pain qu'il a gagné par son travail, est comme celui qui l'assassine.

Les larmes de la veuve n'arrosent-elles pas son visage, et ne crient-elles pas vengeance contre celui qui les tire de ses yeux? Où il y a beaucoup de mines, tenez tout fermé; donnez tout compté et posé, et ne manquez point d'écrire ce que vous aurez donné et reçu.

CORRESPONDANCE.

MONSIEUR L'ÉDITEUR,

J'ai lu sur L'Echo du Pays du 23 du courant, le projet d'un acte pour l'Éducation, projeté par un ami de l'éducation. Sans vouloir entrer dans aucun détail, ni vouloir blâmer les intentions de son auteur, vous me permettez bien, Mr. L'Éditeur, d'en dire modestement mon opinion en peu de mots, car mon but est d'être laconique. Je pourrais tout cet échafaudage de pouvoirs subordonnés qui n'ont plus de fin? est-il donc absolument nécessaire d'employer toutes les personnes d'un district ou d'un comté à la régie de quelques écoles? Il me semble que l'on pourrait trouver un moyen plus simple et qui serait aussi sûr, 2^o. selon l'ami de l'éducation, il faudra que les écoles de 1^{er} et 2^e degrés soient tenues par des Maîtres qui puissent enseigner la grammaire, les histoires ancienne et moderne, la Géographie, l'Arithmétique, la Logique, les Belle-Lettres et la Rhétorique. Tout cela, comme on le sait, est la base d'une bonne éducation; mais où trouver un assez grand nombre de maîtres suffisamment qualifiés à enseigner tout ce qu'exige notre ami? Pour moi, je crois la chose impraticable. Nous devons donc, selon moi, nous contenter pour le moment, d'avoir une bonne école centrale, sans cependant négliger les autres, dans laquelle on pourra enseigner les grammaires Anglaise et Française, l'Arithmétique &c.

MINUS.

Discours prononcé à la formation d'une petite société d'Agriculture dans une des paroisses de Québec.

Messieurs,

Vous êtes invités par les 1^{ers}. et les meilleurs citoyens de Québec à vous former en société pour avancer la science de l'agriculture dans votre paroisse et par là augmenter non-seulement votre bien-être, mais encore celui de vos compatriotes. Rien au monde ne peut autant contribuer à votre bonheur corporel que les progrès d'une culture de la terre bien entendue; c'est la première et principale mobile qui doit intéresser et faire agir le genre humain, et qui doit même passer avant le commerce, lui-même si important. Car qu'est-ce que c'est que le commerce, ou le trafic, si non l'échange des

produits d'un pays ou pour de l'argent ou pour d'autres denrées? Or il est clair que si une province ne produit pas assez pour la nourriture de ses habitants, alors il est impossible de vendre ou d'échanger avec avantage. Donc pas de commerce, ni de grandes richesses, ni d'état puissant.

Les navires, qui portent ces marchandises, pourraient-ils bien exister sans agriculture; ces voiles, ces cordages si utiles, sous tous les rapports, ne sortent-ils pas, pour ainsi dire, du sein de la terre? Et combien de millions d'hommes sont occupés dans la construction de ces vaisseaux, depuis le maître qui le fait construire, jusqu'au dernier des journaliers, ingénieurs, charpentiers, menuisiers, sculpteurs, forgerons, voiliers, &c. qui à leur tour emploient une multitude presque innombrable de personnes de toutes sortes de métiers, c'est inutile de détailler? Oui, messieurs, c'est l'agriculture qui donne la vie à tous ces gens là; c'est cet art si précieux, que nous n'entendons pas encore bien dans le Canada, qui procure tous ces avantages et bien d'autres grandement utiles. A quoi bon ce métal si envié, cet or, après lequel tout le monde presque soupire, à quoi bon cet argent, ces pierres précieuses si recherchées, s'il n'y a pas de provisions à acheter? Nous n'en mangeons pas et alors il faudrait mourir malgré notre or, notre argent et nos pierres précieuses. Pour vendre, il faut avoir plus que sa consommation, et pour y réussir, il faut tourmenter le sein de la terre, la relâire et l'enrichir de notre sueur.

Suivant le climat, vous pouvez commander à la terre, et elle vous obéira; elle poussera ce que vous voudrez, bleds de différentes espèces, pois de plusieurs sortes, seigle, bled d'inde, avoine, fèves, patates, navets, carottes, panais, fruits, pommes, poires, melon, concombres, oignons, oranges, olives, &c. &c. et par le moyen de la navigation, vous vous procurez des boissons, des vins, des raisins, du cidre, des confitures, du sucre, les quels objets, avec une multitude d'autres, viennent en terre instance du sein de la terre.

Je vous ferai encore remarquer, Messieurs, avec quel soin le créateur du monde a embelli le séjour de l'homme. Quelle beauté, quelle variété, quel parfum dans ces fleurs que nous foulons continuellement à nos pieds, et quel avantage quand une main savante sait en extraire ces eaux, ces sels, ces odeurs &c. qui forment une partie considérable du commerce du monde? Sauvage donc est celui qui ne peut le souffrir.

Que vous dirai-je, messieurs, des animaux et de la manière de les soigner? Je vous ferai seulement remarquer en général, que cette partie est très-négligée, et si vos animaux ont si peu de valeur en comparaison de ceux des Bostonnais, c'est qu'ils sont très-mal nourris. Comment une bête à corne peut-elle faire de la viande, quand elle n'a tout l'hiver que de la paille à manger? Comment peut-elle augmenter en grandeur et en grosseur avec une si chétive pitance? C'est impossible, vous avez beau dire que le climat est contraire, je vous répondrai que c'est une mauvaise raison, et que si vos voisins ne nourrissent pas mieux leurs animaux que nous nourrissons les nôtres, ils n'emporteraient pas du Canada autant d'argent qu'ils font.

Vous prétendez que vos terres ne poussent plus, et qu'elles sont épuisées. Vous ne m'apprenez rien de nouveau, et d'après votre système actuel, il ne peut guères en être autrement. Faites travailler un homme continuellement sans lui donner de nourriture, sans l'entretenir, et vous verrez, s'il soutiendra long-temps. Il en est de même de votre terre, vous la tourmentez, vous la fatiguez jusqu'à ce qu'elle n'en puisse plus, et cela sans lui donner presque aucun engrais, sans la relâire, sans l'enrichir d'aucune façon, et vous voulez qu'elle pousse avec autant de vigueur que dans sa jeunesse, autant vaudrait-il exiger, qu'un homme qui n'aurait pas mangé depuis plusieurs jours, fût aussi capable que s'il eût été bien nourri. Que tous vos soins soient dirigés à engraisser la terre.

Chaque terre a ses avantages, les terres maigres et sèches comme celles qui sont grasses. Les moutons, source intarissable de profit chez le cultivateur, ne réussissent pas dans celle-ci, parce que le trop d'herbes les tue, et les lieux humides et bas les pourrissent, tandis qu'ils prospèrent dans celles-là.

Généralement parlant, vous travaillez beaucoup, mais il faut savoir comment diriger son ouvrage. Vous vous croyez très-savants en agriculture, vous êtes persuadés qu'il n'y a pas moyen de mieux faire que vous. Mais, dites-moi, s'il vous plaît, quels ont été vos maîtres dans cet art précieux noble, indépendant, nécessaire et indispensable? Ce sont des Français dont la plus grande partie n'avaient jamais cultivé de leur vie, et quand même ils auraient su travailler la terre, dans quel état d'enfance était alors l'agriculture en France même, il y a 200 ans? Encore aujourd'hui, les pays où cette science a fait le plus de progrès, cherchent encore à apprendre, à se perfectionner; on pourrait dire qu'ils vont encore à l'école, et nous prétendions nous exempter d'apprendre. Ah! Messieurs loin de nous, un pareil aveuglement.

Par une culture mieux entendue, nous serions plus riches, nous ferions toujours honneur à nos affaires; la pauvreté serait à peine connue. L'éducation de vos enfans se multiplierait de toutes parts, et avec elle que de biens abonderaient dans le Canada. Combien d'enfans de cultivateurs pourrions nous compter, qui, avec l'instruction, ont rendu les plus grands services au pays? Honorez donc votre état par lui-même très-respectable; des hommes de toutes classes, des officiers civils et militaires, des rois, des Empereurs n'ont pas eu honte de mettre eux-mêmes la main à la charrue et d'encourager par tous les moyens possibles une science d'une aussi grande valeur que celle qui doit faire la base de votre bonheur, dont l'effet est de vous rendre plus moraux, plus vertueux, plus justes, plus sains, et par conséquent plus heureux.

UN VILLAGEOIS.

MR. L'ÉDITEUR,

C'était hier au soir à mon tour à recevoir mon cadot de l'hon. Orateur de la chambre d'assemblée. J'avoue bien, avec franchise, toute mon incapacité, mon ignorance, mon peu d'intelligence comme rapporteur; autant je suis convaincu de ce qui me manque, autant je suis surpris que l'Orateur d'un corps législatif, ait cru devoir, sans ravalier sa dignité, assaut d'érudition sur un misérable et chétif écrivain comme moi, d'un ton aussi solennel, aussi véhément, et aussi acharné. Mais ce contre quoi je dois réclamer hautement, sans aucune crainte, et avec cette liberté de sentiment qui le caractérise lui-même, c'est de me prêter des intentions malignes; de prétendre que je me suis laissé corrompre, que je me suis vendu à un parti, pour faire des rapports falsifiés, menteurs, et qui pussent compromettre ceux qui prennent part aux débats. Ce reproche est une injustice criante qu'on m'a faite, d'autant plus qu'il n'a pas été démenti que je le mérite. Sans désavouer des expressions, que j'assure être correctement rapportées, et qui, dans certain papier, ont donné lieu à des remarques, on a profité de l'équivoque que présentait naturellement une phrase des débats, et que personne n'avait relevée, pour ne faire voir partout qu'absurdité, mauvaise foi, et malignité. Voir à ce sujet les débats. Je suis jeune encore, je suis à peine de dessous la règle, mais ni mes sentimens ni ma conscience ne sont à vendre. Malheureusement que trop peu connu, je ne puis en appeler au public de l'indépendance de mes sentimens. Si je suis quelque chose un jour, ma conduite me dispulpera. J'aime ma patrie et ceux qui la servent; et ce qui m'est le plus pénible en ce moment, c'est d'être obligé de repousser les injustes imputations d'un homme justement célèbre; auquel je rends les plus humbles hommages; dont jusqu'à un certain point, j'estime et chéris les principes politiques; en qui je vois le défenseur et la gloire de mon pays; et dont j'espère encore, s'il me l'est permis, recueillir, aussi bien que je le pourrai, quelques unes des éloquentes inspirations, pour en faire part à mes concitoyens. Mais je l'avoue avec naveté, je n'ai pas bien d'aimer et je redoute un peu ses violentes tirades. S'il ne me les a préparées que pour avertir le public de l'inexactitude des rapports, le public doit la connaître déjà; et il sait aussi combien peu avantageusement je suis situé. Si, au contraire, il a cru devoir punir en moi les remarques d'un éditeur, c'est me faire souffrir un peu trop des torts d'autrui. Mais il est vrai que de tout temps les petits ont pâti des querelles des grands.

F. REAL ANGER,

Québec, 5 Février 1834.

EXTRAITS des Documents transmis par M. Figer, Agent de la Province en Angleterre.

Monsieur,

Je crois avoir raison de m'appiaudir de mes espérances que quelques explications auraient l'effet d'aplanir bien des difficultés. Je ne puis aussi mieux vous témoigner ma reconnaissance de l'attention que vous avez bien voulu donner aux observations dont je vous ai fait part, quand j'ai eu l'honneur de vous voir, le 26^e. du mois qui vient de finir, qu'en travaillant à remplir l'engagement que j'ai pris alors. Je mets dans ce moment à votre adresse une partie des considérations dont il était question, relativement à l'état du Bas-Canada. Je ferai la même chose pour le reste, dans le plus court délai qu'il me sera possible. Je crois devoir en même temps vous prier de jeter la vue sur les remarques qui suivent. Elles peuvent en servant, pour ainsi dire de préface à ces considérations, indiquer clairement le but et le motif de mon travail, présenter sur les Colonies quelques idées nouvelles, et j'ose me flatter qu'elles ne vous paraîtront pas absolument dénuées d'importance.

Je suis depuis plus de deux ans en Angleterre, chargé par l'assemblée du Bas-Canada de soutenir ses pétitions au gouvernement de Sa Majesté. Ce sont les demandes d'un peuple qui réclame des droits imprescriptibles, attachés d'ailleurs en vertu des lois formelles de l'empire

aux sujets Britanniques, par leur naissance. Si ce n'était pas assez de ces titres, il me serait si facile de faire voir qu'il en a quelques autres encore de bien mérités à sa justice comme à sa protection.

Ma mission n'a pas été non plus d'abord sans quelques succès heureux. Je ne pouvais les obtenir qu'au prix d'un travail nécessairement long et pénible. A cette distance de la scène où les événements en question s'étaient passés, il était de nécessité d'entrer dans des détails sur chacune des circonstances liées à des faits qu'il aurait suffi de présenter sur les lieux dans toute leur simplicité.

Aussi, je me suis trouvé forcé de laisser de côté plusieurs objets qu'il me devenait impossible de suivre, d'en abandonner pour le moment plusieurs autres qui n'étaient qu'entamés. Depuis j'ai rencontré quelques obstacles que je n'avais pu prévoir; enfin des événements passés récemment dans la province, sont venus ajouter plusieurs objets nouveaux à ceux auxquels j'étais obligé déjà de donner mes soins, et les rendre plus somp tueux, quoiqu'ils fussent déjà beaucoup. Une mission pénible s'est encore hérissée de difficultés nouvelles, elles auraient été bien capables de faire chanceler mes espérances, si d'un côté la justice de la cause que je défends, de l'autre ma confiance dans le gouvernement de Sa Majesté ne leur servaient d'appui.

Je compte de même sur la droiture des vues, comme sur les lumières des Ministres. Mais leur tâche peut-être pas non plus sans difficultés. Chaque jour de nouvelles réclamations se font entendre de la part des Colonies. L'attention qu'ils donnent aux sujets de leurs demandes semble ne produire d'autre effet que de faire éclore de nouveaux sujets de plaintes, ajoutés à des griefs déjà nombreux. Ils exigent un examen sérieux. Il faut surtout du temps; les Ministres peuvent souvent en manquer s'enfoncer dans des détails d'affaires qui par les détails même se multiplient, s'accumulent, vont se compliquant toujours davantage. Ajoutons à cela que les termes de comparaison propres à leur servir de fil dans ce labyrinthe, leur manquent également, à raison de la différence de l'état des Sociétés, dans cette partie de l'Amérique, d'avec celui dans lequel se trouvent généralement les peuples de l'Europe.

La considération d'une circonstance particulière peut inspirer aussi d'abord des préjugés raisonnables contre les réclamations des habitants de pays, dont l'accroissement semble attester la sagesse de ceux auxquels l'administration de leur gouvernement est confiée. Comment n'être pas tenté de dédaigner des plaintes dont ce fait seul semble démontrer la futilité? Je crois que vous me saurez gré de quelques observations propres à ramener ces questions à l'expression la plus simple, et à les présenter sous un point de vue exact.

La différence qui se trouve entre l'état des sociétés Européennes et le nôtre, est un fait qui ne peut être contesté. Mais il en est quelques autres moins connus dont la considération est essentielle, relativement aux sujets de cet examen. Observons d'abord que les Loix doivent être l'expression de la volonté générale comme le fruit du sentiment des besoins publics. Le premier des soins de ceux qui sont chargés de l'administration dans un Gouvernement doit être aussi de s'appliquer à connaître avec exactitude la première, pour la secourir, les autres pour y pourvoir. L'idée de voir ceux auxquels ces soins sont confiés, constamment en opposition de vues, comme d'intérêts, à ceux des gouvernés; de faire de cette opposition la base de leur conduite, serait celle du renversement de tous les principes sur lesquels repose l'ordre comme le bonheur d'une société.

Envisagé sous ce rapport, le Bas-Canada peut offrir un spectacle bien étrange. C'est celui d'un pays dans lequel à peu-près toutes les autorités constituées ont été, se trouvent dans une opposition constante avec la branche populaire du gouvernement; et cette situation peut n'être pas absolument particulière à cette Province parmi ces colonies.

Je dois en second lieu faire observer qu'en Angleterre, la personne du roi seul est inviolable. Il n'est pas responsable des erreurs, ou des fautes de ses serviteurs. Quant elles proviennent de justes plaintes, on ne le précipite pas de son trône, dans l'espoir de le étouffer, en conservant en même temps dans leurs fonctions ceux qui l'ont égaré par des avis, qu'il se pouvait se dispenser de suivre. Même, en supposant que l'on eût recours à ce moyen de rétablir l'harmonie, son successeur ne devrait pas, ne pourrait pas être forcé sans doute de rester entouré des mêmes hommes, de déférer aux mêmes avis, de suivre le même système de conduite, pour subir enfin le même sort, et les laisser eux-mêmes dans leurs chaises curules. C'est pourtant encore bien la ce qui se voit dans le Bas-Canada. Celui qui tient les rênes du gouvernement est responsable de ses fautes, et cela doit être; mais ce fait, il est le seul. Ceux qui l'entraînent dans l'erreur se trouvent revêtus de cette inviolabilité que la constitution n'attache qu'à la personne du souverain. A quelques exceptions près, et d'une rareté qui confirme évidemment cette espèce de règle, ils ont jusqu'à présent pu constamment rester à leur poste, conserver leurs places pendant qu'il perdait la sienne, et s'assurer l'impunité.

On doit se demander en même temps, s'il est bien possible que cette Province, plus qu'aucune autre, se trouve dans cette situation anormale? C'est aussi la question qu'il convient avant tout d'éclaircir, parce que sa solution donnerait celle de toutes les difficultés qui se présentent journellement dans les discussions de cette nature, relativement à quelques unes de ces colonies. J'ai pensé dès lors que des considérations appuyées sur des faits, d'après lesquels on pourrait se convaincre, que tel est en effet l'état de la Province, envisagé sous ces rapports, devraient produire cet effet salutaire. Faire connaître au gouvernement de sa majesté la véritable source des abus, qui provoquent les plaintes dont il est question, c'est indiquer d'un coup les moyens de rendre aux habitants de ces colonies, et aux canadiens en particulier, la justice qu'ils attendent de lui, comme il en a déjà si hautement témoigné le désir: enfin de se conformer aux vœux honnêtes d'un peuple dont il ne peut avoir aucun intérêt plus que l'intention de tromper les espérances.

Ces considérations seront d'elles-mêmes la réfutation de l'objection que je viens de me faire, fondée, sur les progrès de ces provinces. Pendant que les ressources de ces colonies tendent

à se développer avec cette rapidité qui tient à la vigueur de la jeunesse chez les peuples comme dans les individus, que tout prend chaque jour une nouvelle forme autour de ceux auxquels le pouvoir est confié; qu'enfin la société marche à grands pas, ils semblent vouloir la faire rétrograder, et demeurent au moins stationnaires. Ils ne partagent pas les besoins que la masse du peuple éprouve, ou n'en souffrent pas au même degré. Ils n'ont pas les mêmes intérêts, ou verra qu'ils en ont d'opposés. S'ils reconnaissent enfin la nécessité d'y pourvoir, ils peuvent bien rarement s'accorder avec le corps qui les représente sur les moyens. Les besoins se multiplient, le sentiment en devient de plus en plus impérieux, et leur résistance augmente dans la même proportion.

Ailleurs, le poids que l'opinion publique mettrait dans la balance des délibérations, suffirait pour vaincre cette résistance; il ne peut rien contre un pouvoir qui se trouve la sans contrepoids. Il devient nécessaire d'en appeler au gouvernement de sa majesté; mais alors il s'élève de nouveaux obstacles, et jusqu'à présent, ils ont presque toujours fini par devenir insurmontables.

Les ministres doivent se trouver disposés à protéger les serviteurs du gouvernement; tandis qu'ils ne peuvent pas l'être d'avance d'un quel également favorable, des accusations portées contre eux. D'ailleurs ceux-ci peuvent toujours prendre les devans, et présenter les choses sous le côté qui leur offre des chances de succès. La gravité même des sujets de plainte, leur invraisemblance peut tourner à l'avantage des accusés. Comment se persuader qu'elles ne soient pas comme ils doivent le prétendre, enfantées par les passions, qu'elles ne s'allient pas à des penchans séditieux, qu'elles ne tiennent pas au désir de briser les liens de l'union entre la colonie et la métropole?

D'un autre côté leur veto tout-puissant a pu repousser constamment tous les projets de loi, tendant à la nomination d'agens pour représenter et soutenir auprès du gouvernement de sa majesté, et les réclamations du peuple qui paie les impôts et vote les derniers à même lesquels ils vivent dans l'opulence; pendant qu'ils ont pu, sans aucune autorité légale, puiser dans la bourse publique pour ajouter de nouvelles sommes aux salaires de ceux d'entr'eux qu'ils jugent à propos de charger de venir en Angleterre, défendre leur cause auprès du gouvernement contre le peuple lui-même.

Si je ne parle pas de celui qui tient les rênes du gouvernement provincial, c'est qu'en effet dans un pareil ordre de choses, à moins de talens et de circonstances extraordinaires, il ne peut qu'être d'abord, ou devenir un instrument entre leurs mains. Je devrais m'arrêter à ce sujet que j'ai déjà traité dans quelques-unes de mes communications précédentes, et en particulier, dans mes observations en réplique aux réponses données aux accusations portées en 1831, par l'assemblée contre le procureur-général d'alors.

Je devrais saisir cette occasion de faire voir que les fautes devenues les sujets constants des plaintes du pays, tenaient généralement aux vices de l'organisation de quelques parties essentielles du gouvernement et de l'administration de la province. Les considérations actuelles relatives à cet objet, ne seront guères que le développement de celles qui se trouvent déjà dans ces observations à cet égard. (I)

(I) Voyez surtout récapitulation et conclusion. Dans ce moment, ils représentent que les abus contre lesquels ils ont élevé la voix depuis tant d'années, se sont récemment multipliés avec une effrayante rapidité, et menacent de tout envahir. Si ces plaintes ne sont pas destituées de fondement, ne serait-ce pas bien la de quoi laisser la patience et armer de désespoir, s'ils pouvaient perdre cette confiance dans la justice du gouvernement de Sa Majesté, qui les a soutenus dans le cours des épreuves rudes auxquelles on a mis trop souvent leur fidélité. C'est à ce sentiment que leur métropole doit d'être la seule des nations de l'Europe qui conserve encore des possessions sur le continent de l'Amérique du Nord. Je suis du nombre de ceux qui l'ont nourri par l'assurance d'obtenir enfin la réparation des torts qu'ils avaient à reprocher aux dépositaires de l'autorité dans la province. Je ne saurais me persuader que cette assurance soit elle-même et réitérée dans des temps critiques, pour renforcer le sentiment des devoirs qu'ils ont si constamment respectés, dût prendre à leurs yeux le caractère d'une illusion; qu'ils puissent se trouver, en quelque sorte, forcés de l'envisager comme des pièges tendus à leur bonne foi, quand on en appelait à leur honneur.

Avant de terminer cette lettre, je dois vous prier de surmonter les premières impressions du dégoût que vous pourriez éprouver des traits de difformité que ces esquisses vous présenteront, de résister de même au sentiment d'une honnête indignation à l'aspect de ce que vous aurez déjà pu, ou pourrez d'abord regarder comme marqué au coin d'une invraisemblance révoltante. J'ose vous dire qu'un examen rigoureux vous convaincra que tout s'y trouve rendu dans les règles de l'exactitude, et que la certitude des faits peu défier le plus robuste scepticisme.

Je dois de même solliciter votre indulgence, sur le style, comme sur les autres vues de composition qui pourraient vous frapper dans ce travail. L'art d'écrire n'est pas un de ceux que j'aurais pu cultiver avec succès, quand bien même j'en aurais eu le talent, encore moins celui qui conviendrait à ces espèces de communications. D'un autre côté, si quelques-unes de mes expressions vous paraissent dépasser les bornes de l'énergie, je vous prie de suspendre votre jugement à cet égard.

Après avoir vu les faits auxquels elles se rapportent, dans leur entier, et les avoir envisagés dans leur ensemble, il serait possible, que vous mettant à ma place, vous me sussiez gré de quelque modération.

Enfin, je vous prie d'observer que je ne vous présente en effet dans ce moment que des esquisses. Je me bornerai dans le choix des faits à quelques-uns des plus importants, parmi ceux qui se sont passés depuis un peu plus de trois Mais, si rien n'a changé sous ces rapports dans le pays, on doit en conclure qu'un semblable état de choses n'est pas plus propre à calmer les craintes des canadiens pour l'avenir, qu'il ne l'était naguères à leur inspirer les sentimens de la sécurité. Il est aussi dans la nature des choses, que pendant que le bien ne s'opère que lentement, le mal lui-même fasse toujours des progrès rapides.

ans dans la province. S'il s'en trouve d'une date moins récente, c'est parce que la considération des uns et des autres est absolument inséparable. Vous pourrez dès lors juger de ce que les détails et un cadre moins resserré pourraient vous offrir de sujets de réflexions.

Je vous prie d'agréer les assurances de la considération, avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,
Votre très-humble et
Obéissant serviteur,
D. B. VIGER.

London Coffee House,
Ludgate Hill, 2e. Septembre, 1833.
Le Très-Honorable,
E. G. STANLEY,
Secrétaire principal d'Etat,
de Sa Majesté, pour les Colonies, &c. &c.

Trois-Rivières, 28 Janvier.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.—Lundi soir, le 27 Janvier courant, il y eut à l'hôtel Griffin, dans la ville des Trois-Rivières, une assemblée considérable composée de personnes venues de toutes les parties du district, de toute classe et de toute origine, pour aviser aux moyens d'assurer l'établissement d'une association de tous les Mécaniciens de cette ville.

Pierre Noisieux, écuyer, fut unanimement porté au fauteuil, et Maurice Ryan requis d'agir comme secrétaire.

Jean Mondelet, écuyer, avocat de cette ville, fut alors appelé à adresser l'assemblée, et prononça un discours analogue à l'occasion.

M. Mondelet proposa ensuite les résolutions suivantes qui furent toutes unanimement adoptées :

Résolu, 1^o.—Que cette assemblée voit avec les sentimens de la plus vive satisfaction le grand concours de personnes de de toutes les parties du district ici réunies, afin de prendre en considération les moyens les plus efficaces pour assurer le succès de l'établissement d'une corporation de Mécaniciens dans la ville de Trois-Rivières.

Résolu, 2^o.—Que l'expérience atteste le bien qu'ont toujours produit de semblables sociétés, tant vis-à-vis le citoyen que vis-à-vis l'état.

Résolu, 3^o.—Que la soumission aux lois et le respect pour la société doivent toujours caractériser la conduite des membres d'une semblable association.

Résolu, 4^o.—Que l'instruction, l'union et la morale basée sur la religion sont d'une indispensable nécessité pour promouvoir l'avancement d'un pareil corps.

Résolu, 5^o.—Que l'organisation des compagnies de Mécaniciens dans les villes de Montréal et de Québec, offrent un exemple frappant de la certitude des principes posés ci-haut.

Résolu, 6^o.—Que les avantages offerts aux ouvriers du district des Trois-Rivières, sont plus que suffisants pour assurer la réussite de la présente entreprise.

Résolu, 7^o.—Que cette assemblée est convaincue de la sollicitude et de la libéralité qui ont toujours distingué la législature du Bas-Canada quand il s'est agi de répandre l'éducation et faire fleurir les arts.

Résolu, 8^o.—Qu'une humble requête soit dressée et envoyée à la législature, maintenant en session, pour la solliciter de passer un bill qui rendra cette association de mécaniciens un corps incorporé.

Résolu, 9^o.—Qu'un comité de surveillance, composé de deux membres pris dans chaque corps de métier exercé par un mécanicien, soit immédiatement nommé.

Résolu, 10^o.—Que les personnes suivantes composent le comité: MM. Noisieux, Normand, Pierce, John Ryan, M. H. Belletiere, Whiteford, Munro, Lussierais, McLawrence, Routier, Dean fils, Morris Ryan, Noël Pratt, McKune, Slicer, Farfield, Marcoville, P. Cormier, Martin Cormier, Jean Blondin, Jean Galant, père, Bellefeuille, Godin, Dugré, André Cook.

Résolu, 11^o.—Que quatre personnes tirées de cette assemblée soient autorisées à l'effet les présentes résolutions.

Résolu, 12^o.—Que MM. Noisieux, Ryan, Dean et Formand, composent ce dernier comité.

Résolu, 13^o.—Que MM. le président et le secrétaire soient requis de faire signer la présente requête.

Résolu, 14^o.—Que la grande respectabilité dont jouit l'honorable M. Bell, et son activité si souvent déployée lorsqu'il s'est agi de faire fleurir les arts, doivent porter cette assemblée à le prier d'agir comme patron de cette société.

Résolu, 15^o.—Qu'une copie des procès-verbaux de cette assemblée prise dans le registre, soit insérée dans la Gazette de Québec, en français et en anglais, et que Messieurs les éditeurs, de la Mercury et du Canadien à Québec, et de la Minerce de l'Ami du Peuple, du Herald et du Vindicator à Montréal, soient requis de donner publicité aux procès-verbaux ci-dessus, tels qu'insérés dans la Gazette de Québec.

P. NOISEUX, président.
M. RYAN, secrétaire.

M. le président ayant laissé la chaire M. Dean y fut appelé, et proposa les deux résolutions suivantes qui furent agréées à l'unanimité :

Résolu, 1^o.—Que cette assemblée est reconnaissante vis-à-vis Messieurs Noisieux et Ryan, pour la manière habile avec laquelle ils ont ce soir rempli les fonctions de leur charge respective.

Résolu, 2^o.—Que vu la manière officieuse et obligeante avec laquelle John Mondelet, écuyer, a bien voulu agir ce soir, cette as-

semblée ne peut laisser échapper une aussi belle occasion de lui donner publiquement ce tribut d'éloge et de reconnaissance que'elle lui doit à juste titre.

W. M. DEAN, président, pro. tem.

PARLEMENT PROVINCIAL
CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

PRECIS DES DEBATS.

5 Février, 1834.

PÉTITION DE M. BEAUCHAMP.

M. GIROUARD fait motion de remettre cette pétition à vendredi, et qu'il soit une instruction aux présidents de tous comités spéciaux et permanens de faire rapport s'ils n'ont pas rencontré quelques difficultés, vu le manque d'argent.

M. DUVAL observa qu'une pareille instruction devait être précédée de quelque autre mesure, et que c'était chercher des querelles.

M. GIROUARD, on devrait se rappeler que, lorsque j'ai présenté la requête de Mr. Beauchamp, il a été dit qu'il n'était pas le seul qui ferait une semblable application, et que déjà plusieurs comités n'avaient pu procéder.

M. QUENNEL soutient que cette motion était irrégulière et indarlementaire.

M. GIROUARD dit que puis qu'on avait fait des plaintes, on devait s'en occuper; que si c'était l'opinion de toute la chambre, il retirerait sa motion, que néanmoins pour plus ample information il avertirait les membres qu'il devait présenter une autre motion, enjoignant au greffier de délivrer un état des comptes, des demandes &c.

M. NEILSON remarqua que pour lui, comme président de comités, il n'avait pas encore rencontré de difficultés et qu'il n'avait jamais vu d'exemple d'un tel procédé; qu'il croyait bien qu'on pouvait ordonner au greffier de nous donner un état de nos finances, mais qu'il ne convenait pas de donner une telle instruction aux comités.

M. RODIER. Si l'on convient qu'on peut avoir cet état du greffier; pourquoi ne pas avoir aussi les rapports des comités? Ne devrait-on pas prendre en considération en même temps toutes les plaintes de ce genre? et le moyen de le faire, c'est d'obliger les comités à faire rapport.

M. DUVAL. On ne voit pas la différence qu'il y a entre le greffier et les comités. Ce n'est pas le devoir du greffier de se plaindre; il ne peut pas faire ici des discours et des rapports: cela ne lui conviendrait pas et on ne l'écouterait pas. Mais le président d'un comité est obligé, et il est de son devoir de faire rapport à cette chambre des raisons qui l'empêchent de procéder. Il a toujours ce moyen, au cas qu'il soit entravé dans sa mission.

Au contraire, c'est courir après les griefs, c'est dire, donnez-nous donc des griefs, nous en avons besoin; et n'en avons-nous point assez déjà? Si les comités éprouvent des difficultés, ils ont un moyen bien simple, c'est de nous en faire rapport. Mais de ce qu'un témoin demande à être payé, il ne s'ensuit pas que tous les comités n'ont pu procéder.

M. RODIER observa que ce n'était pas courir après des griefs parce que déjà plusieurs s'étaient plaints, et avaient été obligés de payer des témoins. Il voulait avoir toutes les plaintes en même temps.

M. TAYLOR fait motion en amendement de remettre la question au 15 février.

M. NEILSON dit qu'il s'opposerait à l'amendement et à la motion principale, parce que toutes deux étaient irrégulières, et ne convenaient pas; qu'en effet, c'était dire aux présidents des comités, qu'ils doivent faire rapport s'ils éprouvent des difficultés, qu'ils ne font pas leur devoir, et c'est les consumer indirectement: ce qui ne doit jamais se faire dans un corps délibératif.

M. RODIER observa que cette mesure n'était pas extraordinaire, et que l'année dernière on avait censuré le comité, chargé du bill de quarantaine, et qu'on lui avait enjoint de faire rapport.

Mr. DUVAL dit que M. Rodier oubliait la nature de l'instruction faite au comité de quarantaine. On l'accusait de négligence; on disait même que c'était à dessin qu'il ne voulait pas faire rapport, désirant faire revivre les anciennes lois. Le Pays commençait à craindre, et cela était nécessaire. Que quelques membres aient payés des témoins de leurs propres deniers je le crois: je crois qu'il y a assez de patriotisme ici pour cela. Mais qui empêche les comités de faire rapport? Cette motion est donc inutile, et encore inconvenable; vu qu'elle semble censurer la conduite des comités.

Mr. TAYLOR retire son amendement, et la motion principale passe avec une faible majorité.

PONT SUR LA RIVIERE DU CAP-ROUGE.
Mr. HUOT fit motion de permettre aux habitants de St. Augustin et Ste. Foy de bâtir un pont Lévi sur la Rivière du Cap-rouge. Il observa que le passage de cette rivière était dangereux, surtout l'hiver, et que c'était un lieu très fréquenté.

Mr. ARCHAMBEAULT objecta que si l'on demandait une aide pour bâtir le pont, cette mesure devait être renvoyée au comité permanent des chemins et améliorations, pour ne point favoriser une localité plus qu'une autre.

Mr. HUOT croyait bien que l'hon. membre n'avait pas lu le rapport du comité spécial: il y aurait vu qu'on ne veut pas accorder une aide, mais simplement une permission de bâtir le pont.

M. VANFELSON dit qu'il s'élevait une autre difficulté; c'était que M. Duchesnay, comme seigneur du Cap-rouge, prétendait être propriétaire de la rivière, et avoir, pour lui, le privilège de bâtir le pont; qu'en con-

séquence puisqu'il y avait conflit d'intérêts, il vaudrait mieux référer le tout au comité des chemins et améliorations, qui peserait le mérite des diverses prétentions.

M. HUOT. Je crois que M. Vanfelson a oublié qu'il est convenu avec moi de référer au même comité spécial la pétition des habitants de St. Augustin et Ste. Foy, et celle de M. Duchesnay. Quoiqu'il en soit, je puis prétendre que cette dernière pétition a été présentée après les 15 jours, par M. Duchesnay, qui a sur la rivière du Cap-rouge un Bac qui lui donne beaucoup de profit, et qui n'aimerait pas y voir un pont. Mais quel droit peut-il avoir sur cette rivière? N'est-il pas constant qu'elle est navigable, et que pour cette raison il ne peut y avoir aucun droit.

M. VANFELSON consentait à ce que les diverses pétitions fussent renvoyées au même comité spécial. Quant à la pétition de M. Duchesnay qui avait été présentée trop tard, le rapport sur celle des habitants de St. Augustin et Ste. Foy l'avait été aussi: ce n'était que par indulgence qu'il avait été reçu. D'ailleurs la pétition de M. Duchesnay ne demandait pas un privilège; elle se plaignait d'une injustice: elle pouvait être présentée en tout temps, aucune règle ne le défendait.

M. HUOT. Si l'on avait voulu regarder les procédés du comité, on aurait vu que ce n'était point par négligence qu'il n'avait point fait rapport plutôt. On avait mauvais grâce de faire de semblables reproches, sans savoir ce qui en était. C'est parce que les témoins n'ont pu se rendre assez promptement, et qu'ils n'ont pu traverser la rivière même sur laquelle ils demandent un pont, que le rapport n'a pu être fait à temps. Quant à l'indulgence, elle n'a été accordée que sur une requête des habitants eux-mêmes. (La motion est accordée.)

M. STUART ramena la discussion sur le système d'éducation introduit dans ce pays, relativement aux écoles élémentaires, et le désapprouva. M. Neilson répondit à ses objections. Les arguments sont les mêmes que ceux déjà reproduits dans des débats précédents.

JOURNAL DE LA CHAMBRE.
Samedi 1 Février 1834.

M. LESLIE rapporte qu'il serait expédient de nommer des commissaires pour s'enquérir sur le site d'une Douane à bâtir à Montréal, et se procurer des plans et devis considération mardi.

M. PECK obtient un congé d'absence pour le restant de la session.

M. HAMILTON présente une pétition des personnes détenues pour dettes, dans la prison de Québec, demandant du soulagement.

M. BOURDAGES fait un rapport au sujet d'un canal de Chambly—considéré mardi. Il propose d'accorder £9400 pour le dit canal. Le bill pour consolider les actes de judicature du district de St. François passe, amendé—rapport lundi.

Le bill pour étendre les bureaux d'enregistrement aux terres socagères des deux Montagnes et de l'Acadie, est passé et amendé, et doit être grossoyé, de même que le bill pour changer la tenue du petit terme de la cour du banc du Roi.

La chambre en comité sur l'expédient d'imposer un droit de tonnage sur les vaisseaux pour le soutien de l'hôpital de Marine, fait quelques progrès et siège de nouveau mercredi.

Le bill pour l'encouragement ultérieur de l'éducation remis à mardi.

La chambre résout qu'il expédient de fixer une place additionnelle de Poll dans le comté de Shefford, à ou près de la maison d'école de l'arrondissement No. 3 de Farnham; aussi dans le comté de Mégantic, à ou près de la maison d'école No. 2 dans Irland; et

M. WOOD introduit un bill fondé sur ces résolutions—2de lecture mercredi.

Le bill pour la réimpression des lois est passé et amendé—rapport lundi.

L'affaire des Lods et ventes des faubourgs de Québec est considérée et remise à mardi.

Le rapport du comité sur les paroisses en détresse est remi à lundi.

Le rapport du comité sur les rapports des commissaires de la maison de parlement, et sur la pétition de F. Fortier, est remis à lundi.

La chambre s'ajourne faute de quorum.

Lundi, 3 février 1834—10 HEURES, A. M.

A. N. MORIN, Ecuyer, prend son siège.

La chambre se forme en comité sur la motion de M. Cuvillier demandant l'interrogation de M. Davies sur l'affaire du 21 mai—renvoyée à cette après-midi.

Lundi, 3 Février 1834.
4 heure P. M.

M. HUOT présente une pétition de St. Augustin et Portneuf, au sujet du pont sur la rivière du Cap-Rouge, et le comité sur la pétition de Michael Scott et divers habitants de St. Augustin et Portneuf, rapporte qu'ils devraient être autorisés à bâtir le pont, et à percevoir des taxes raisonnables—considéré mercredi.

Sont présentés diverses pétitions—des officiers et miliciens de St. Roch, St. Jean Port-Joli et l'Islet; du comté des deux montagnes; de J. Duchesnay; des Trois-Rivières.

Le comité sur les pétitions relatives aux Biens de Jésuites fait rapport—considéré vendredi.

Le bill de l'agent est passé à la majorité de 47 contre 4.
Le bill pour charger la tenue des fermes inférieures est passé—pour 54, contre 1, (M. Le May.)

Le bill pour incorporer le Collège de St. Anne est passé, aussi le bill pour étendre les bureaux d'enregistrement aux comtés des Deux-Montagnes et de l'Acadie.

Reçus un message relatif aux insensés, enfant trouvés etc; un autre relatif à l'agriculture; un autre relatif aux visiteurs de douanes.

Aussi un état des revenus des Ecluses des Cascades pour 1832-33; copie des procès-verbaux du coronaire sur le corps de Barbeau.

Divers ordres du jour remis.

Il est résolu d'amender l'ordonnance de la 25e. en tant qu'elle a rapport aux cautionnements requis des appels, et un bill introduit en conséquence.

La chambre procède sur divers sujets, et les rapports se feront les jours subséquents.

Mardi, 4 Février 1834.

A l'adresse du 15 Janvier dernier:—Son Excellence a répondu qu'elle ordonnera à l'officier spécial de préparer le tableau demandé concernant tous octrois ou baux de terres incultes depuis le 22 Juillet 1828, en faveur d'un membre du conseil législatif et autres individus y mentionnés, qui pourront avoir été faits après cette date.

A celle du 17 Janvier: Qu'il n'a reçu aucune communication du gouvernement de Sa Majesté au sujet de l'adresse de la chambre du 14 Janvier 1829, relative à l'affaire du ci-devant receveur-général John Caldwell, écuyer.

A une autre du 29 Janvier: Qu'il n'a point été reçu d'instructions ou de documents depuis le 17 Janvier 1829, relativement à la vente ou concession des terres incultes de la couronne, ou des réserves du clergé en cette province.

A l'autre de la même date: Qu'ayant déjà refusé de fournir l'information générale telle que demandée par l'adresse, il ne peut permettre au commissaire des terres de la couronne, de le faire dans l'occasion présente; mais il lui ordonnera de préparer et de transmettre l'information désirée qui a rapport à la vente d'aucun lot de terre de la couronne dans le township de Bromé, et aussi d'aucune réserve du clergé dans Dunham et Stanbridge, que la chambre pourra spécifier, en autant qu'il pourra convenir avec son devoir envers ses supérieurs. Mais quant aux rapports ou communications faits par les personnes nommées par le commissaire des terres de la couronne pour estimer les prix des terres de la couronne et des réserves du clergé dans les susdits townships, avec les copies des instructions qu'il peut avoir données pour la conduite de ces individus dans l'accomplissement de ce devoir, et aussi des copies de toutes les instructions qu'il peut avoir données au receveur des rentes, quant au temps et au mode de les percevoir dans les townships ci-dessus mentionnés; comme ce sont des questions de pur détail dont le commissaire des terres de la couronne, est seul responsable, il doit refuser d'accéder à cette partie de l'adresse.

A celle du 21 Janvier: Qu'ayant appris que M. Henry John Caldwell, en avait appelé au roi en conseil privé du jugement de la cour provinciale d'appel, il adressa une dépêche au très honorable Lord Vicomte Goderich, alors secrétaire pour les Colonies, appelant son attention sur le sujet pour obtenir une décision immédiate et finale de l'appel en question, et que depuis il a reçu une dépêche de l'honorable M. Stanley, l'informant que les Lords Commissaires du Trésor de Sa Majesté avaient chargé leur solliciteur de hâter une décision sur le dit appel; et que de plus il ne s'est pas qu'il ait été pris d'autres arrangements avec le ci-devant receveur-général, que celui fait par les Lords de la Trésorerie du 21 Mars 1826.

Le receveur-général remit à la barre les documents suivants: "Etat du montant entier de l'argent public déposé dans les voûtes, confié à la garde seule du receveur-général, à Québec 24 Janvier 1834.

"A la date susdite il n'y avait point d'argent public dans cette voûte.

J. Hale, receveur-général.

"Etat du montant total de l'argent public déposé dans la voûte, sous triple clef, le 24 Janvier 1834.

£20,000.

J. Hale, receveur-général, T. A. Young, aud. géral.

D. Daly, secrétaire de la province."

M. Quesnel fit rapport sur le bill des commissaires pour la nouvelle prison à Montréal; considération pour vendredi prochain.

MM. Leslie et Quesnel furent ajoutés au comité, sur le bill de la société du feu de Québec.

M. Neilson rapporta le Free Will Baptists Bill; ordonné d'être grossyé.

M. Huot présenta le premier rapport du comité, sur le message de Son Excellence du 13 ultimo, relatif aux finances, et autres références; 200 copies à être imprimées.

Sur motion de M. Taylor, les réponses de Son Excellence d'aujourd'hui, aux adresses du 20 Janvier, furent référées au comité sur la pétition de divers habitants des townships de l'Est.

Et sur motion de M. Bessier, les réponses aux adresses des 27 et 31 Janvier, furent référées à un comité spécial.

M. Stuart présenta le premier rapport du comité permanent des chemins et améliorations publiques; considération pour vendredi prochain.

M. Girouard présenta une pétition de François Beauchamp, de Montréal (témoin examiné devant le comité sur les événements du 21 Mai 1832), représentant qu'il est dans une grande détresse, et qu'il n'a pas les moyens de s'en retourner à Montréal, vu qu'il ne peut se faire payer son compte certifié, par le greffier de la chambre, vu le manque de fonds, et finissant par demander du secours; là-dessus la chambre se forma en comité—à siéger de nouveau demain.

Les résolutions suivantes passées en comité hier, furent rapportées et agréées:

1. Qu'il est expédient de soulager les paroisses en détresse.

2. Qu'il est expédient d'accorder du secours dans la proportion de 50s. courant, pour chaque famille en détresse dans les dites paroisses.

3. Qu'il soit accordé à Sa Majesté £906 pour soulager les paroisses en détresse dans le comté de Saguenay.

4. £1,255, pour le comté de Rimouski.

5. £512 10s. pour le comté de Kamouraska.

6. £187 10s. pour le comté de Billechasse.

7. £312 10s. pour le comté de la Beauce.

neur-en-chef pareille somme par lui avancée pour le soulagement des habitants en détresse du district de Gaspé.

Alors M. Tessier introduit un bill pour soulager les habitants de certaines parties de cette province de la détresse causée par le manque de récolte—seconde lecture vendredi prochain.

Les résolutions suivantes passées en comité hier furent aussi rapportées et agréées:

1. Qu'il est expédient d'établir un pénitencier dans et pour cette province.

2. Qu'il serait expédient qu'il fut nommé des commissaires à cet effet, qui se rendraient aux Etats-Unis d'Amérique, pour y visiter les principaux pénitenciers, constater leurs divers systèmes de discipline, les réglemens adoptés pour leur gouvernement intérieur, et en faire rapport à la législature avec toute la diligence convenable.

Alors M. Rodier introduisit un bill pour autoriser la nomination de commissaires pour obtenir les renseignements nécessaires avant d'introduire le système pénitentiaire en cette province—seconde lecture vendredi prochain.

Le bill pour le soulagement des sociétés congrégationnelles, et le bill relatif aux défendeurs résidant en différens districts passeront au grossvêtement.

Les résolutions suivantes passeront—à faire rapport demain:

1. Qu'il soit nommé des commissaires pour s'enquérir et faire rapport sur le site le plus convenable pour y ériger une maison de douane pour le port de Montréal, et pour obtenir un plan, spécification et estimations du coût de telle bâtisse, y compris la valeur du terrain.

2. Qu'une somme n'excédant pas £50 courant soit placée à la disposition des commissaires pour les frais mentionnés dans la résolution précédente.

Les résolutions suivantes, passées en comité hier, furent rapportées et agréées:

1. Qu'il soit accordé £809 d5 8j à Sa Majesté, pour rembourser aux commissaires nommés pour l'érection de l'alle N. O. de l'édifice où siège la législature, pareille somme par eux déboursée en sus de la somme appropriée à cet effet.

2. Que la chambre concourt à cette partie du rapport du comité spécial qui recommande qu'il soit passé un acte pour autoriser le gouverneur, lieutenant-gouverneur, ou la personne administrant le gouvernement de la province, de nommer un expert qui avec l'expert à nommer par les propriétaires de la maison appartenant aux héritiers de feu M. Morin, joignant l'alle du côté nord-ouest de l'édifice où se tiennent les séances de l'assemblée, et qu'un troisième expert nommé par les deux premiers, en cas de différence d'opinion, estimera la valeur de la dite propriété, et que le gouverneur, lieutenant-gouverneur ou la personne administrant le gouvernement de Sa Majesté soit autorisé à prendre la dite propriété sur le pied de l'estimation.

Ensuite M. Duval introduit un bill pour permettre à Sa Majesté d'acquiescer pour l'usage public, une certaine maison ou lot de terre joignant l'alle nord-ouest de l'édifice où se tiennent maintenant les séances, et pour d'autres fins y mentionnées; seconde lecture demain.

Les résolutions suivantes passeront en comité: rapport pour demain.

1. Qu'il est expédient qu'avec la garantie et le consentement de leurs cautions actuelles, une somme n'excédant pas £660, soit avancée aux contracteurs pour leur aider à continuer et à compléter le canal de Chambly, la dite somme se trouvant en à compte de la somme principale les contracteurs sont pour laquelle convenus de compléter le dit canal.

2. Qu'il est expédient d'approprier une somme ultérieure de £2,400 courant, pour aider les commissaires à agrandir les écluses du dit canal conformément à la teneur et à la signification de l'acte 3e, Guill. IV. chap. 30; pourvu toujours que les cautions actuelles des dits contracteurs consentent à ce changement, et qu'un nouveau cautionnement soit fourni par les contracteurs pour le montant de la dite somme; néanmoins que les dites cautions soient tenues de justifier leur solvabilité par serment.

3. Qu'il est expédient d'accorder aux dits contracteurs un délai ultérieur d'un an pour compléter et parachever les ouvrages du dit canal, moyennant néanmoins le consentement des premiers cautions.

4. Qu'il est expédient de passer un acte d'appropriation pour les £16,000 pour compléter le dit canal, en conséquence de la résolution de cette chambre du 26 mars 1831.

Le bill de l'éducation élémentaire fut amendé en comité: rapport demain.

Le bill pour amender celui concernant le cours et prisons de comté fut amendé et passa au grossvêtement.

Il fut passé des résolutions en comité au sujet des lods et ventes, d'as à Sa Majesté par les fauxbourgs de Québec: rapport demain.

La considération des rapports au sujet d'un pont libre sur la rivière St. Charles, fut remise à samedi prochain.

Mercrèdi 5 Février.

M. Guillet présente une pétition des électeurs du comté de St. Maurice demandant que les électeurs de la ville n'aient pas le droit de voter au comté; que les ordres soient écrits dans la langue du défendeur; que les juges de Paix puissent décider toutes plaintes concernant les maîtres et serviteurs; que l'acte d'agriculture soit amendé, et qu'il soit accordé une aide aux Dames Urselines des Trois-Rivières pour les mettre en état de recevoir des malades indigents.

Reçus, pétitions—des marchands de bois de St. Jean et St. Pierre les Becquets; des officiers de milice et marguilliers de Lotbinière, au sujet du bane du capitaine; des Aubergistes de Montréal—référées.

Sur motion de M. Girouard, il est voté une adresse à Son Excellence demandant la correspondance qui a eu lieu entre les habitants de Chatham et le gouvernement, au sujet des dommages causés par le canal de Grenville.

Sur motion de M. Girouard les comités ont ordre de faire rapport vendredi des obstacles qu'ils ont rencontrés à procéder faute de fonds pour payer ou faire venir des témoins, ou se procurer des papiers etc.—Pour 28, contre 24.

Sur motion du même le greffier reçoit ordre de mettre vendredi devant la chambre un état de ce qu'il doit et des moyens qu'il a de payer.

Sur motion de M. Gogly la chambre considérera lundi s'il est expédient de lever un fonds pour payer des rapporteurs des procès des cours de justice; et de révoquer l'acte 34 Geo. III, chap. 6, en tant que relatif à la constitution de la cour d'appel.

M. Vanléon introduit un bill pour le soulagement des censitaires des fauxbourgs de Québec. (Ne paieront de lods et ventes que ceux qui les doivent personnellement, et cela par termes d'ici à deux ans.)

M. Duval introduit un bill pour acheter la maison des héritiers Morin, qui joint le terrain de l'Évêché.

Le bill pour établir de nouvelles places d'élection est amendé. (Sur motion de M. Lemay le nom du "Village de St. Athanase" est retranché, et celui de "Henryville" lui est substitué.) Pour 29, contre 26.

MONTREAL, (De la MINERVE du 3 février, 1834.)

Incendie.—Hier matin, vers minuit et demi, le feu se déclara dans le magasin de M. P. H. Morin, fils, rue St. Paul. Les pompiers arrivèrent peu de tems après l'alarme donnée; malgré tous leurs efforts ils ne purent réussir qu'à sauver les maisons voisines. Toutes les marchandises de M. Morin furent consumées ainsi qu'environ £60 en billets de banque; heureusement que ses livres de comptes et papiers ne se trouvaient pas dans le magasin. Il y avait deux autres magasins dans la maison, l'un occupé par M. J. L. Brault, l'autre par M. Jean S. Neysmith. Ce dernier eut le tems de tout sauver; M. Brault ne put sauver qu'une petite partie de ses effets.

Le haut de la maison était occupé par M. Pinsonnault et M. Desmarteau; ce dernier n'a rien sauvé, une partie du ménage de M. Pinsonnault a été sauvé, mais une quantité d'effets précieux est devenue la proie des flammes. La moitié de la maison incendiée appartenait à M. Simon Valois, et l'autre partie aux héritiers Racicot. M. Morin avait fermé son magasin vers neuf heures, on pense que le feu se sera communiqué par le tuyau. M. Brault qui était couché dans une chambre derrière son magasin, a failli être étouffé par la fumée.

Voici le montant des Assurances. La maison, £1000 Assurance de Québec. M. Morin, 900 ditto. M. Brault, 1000 ditto. M. Pinsonnault, 400 ditto. M. Desmarteau, 100 ditto. M. Neysmith, 800 Alliance.

Total, £4,200. Quoiqu'on ait sauvé les marchandises de M. Neysmith, une partie des effets de M. Brault, ainsi qu'une partie des effets de M. Pinsonnault, la perte est considérable.



QUEBEC: VENDREDI, 7 FEVRIER, 1834.

C'est avec plaisir que nous voyons amener devant la Chambre le sujet de l'introduction en ce pays, du système pénal qui a été suivi de si heureux résultats chez nos voisins, tant sous le rapport pécuniaire que sous le rapport bien plus important de l'amendement des criminels. Aux yeux de l'économiste politique, comme à celui du philanthrope, ces considérations suffisent pour lui faire désirer de voir se former, dans son pays, des établissements de ce genre. Outre ces raisons générales, de tous les tems, de tous les pays, notre position politique ici en Canada nous fournit, à l'appui d'une pareille entreprise, des raisons qu'on ne rencontre pas dans les pays indépendans, qui peuvent opposer à l'entrée d'une émigration, ou pourrait presque dire d'une invasion étrangère, les conditions et restrictions que demandent leur sûreté et leur bien-être. C'est surtout dans un tems où nous sommes menacés d'une nombreuse émigration pauvre et démoralisée, qu'il devient de nécessité impérieuse de pourvoir promptement à assurer au pays un moyen de répression et de punition efficace et peu à charge au public.

Il paraît arrêté, en Angleterre, d'envoyer au Canada chaque année, une centaine de milliers de pauvres, qui sont maintenant à la charge des différentes paroisses. Un Journal du Haut-Canada, entre autres, qui a fait quelques observations très judicieuses sur ce plan, remarque qu'une pareille population est très dangereuse. "Le peuple d'Angleterre," dit-il, "ne décharge pas seulement les paroisses de ses pauvres, mais il débarrasse le pays de ses voleurs; et une conséquence nécessaire sera la nécessité d'une police vigilante dans les villes, et des verrous et barres de fer dans la campagne;" et, ajoutons-nous, d'un système de détention propre à rassurer les citoyens contre des tentatives réitérées des mêmes criminels, qu'on est obligé, sous le système actuel de punir trop sévèrement et qu'on laisse échapper; ou pas assez durement et qu'on ne corrige pas.

On voit de plus, dans la Gazette royale du Nouveau Brunswick que la Compagnie des Terres de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau Brunswick, a annoncé une assemblée pour encourager l'émigration de jeunes gens dans cette Province, et veut-on maintenant savoir ce que c'est que ces jeunes gens, c'est ce qu'il y a dans Londres de plus déterminément dépravé et endurci, dans le vice, la débauche et la paresse; car la société s'est mise en rapport avec une société formée à Londres pour prévenir le vagabondage. Notre compagnie des Terres ne manquera pas, sans doute, de suivre l'exemple de sa digne sœur de la Nouvelle-Ecosse. Voilà un des précieux avantages de notre état de dépendance d'une puissance européenne, auprès de laquelle nous n'avons pour médiateur, que nos plus cruels ennemis, les gens qui profitent des abus, et qui pour accroître leur importance ne cherchent qu'à les augmenter. Ce n'est pas assez que de proclamer notre infériorité à la bourgeoisie bretonne en disant qu'elle doit dominer dans une branche de la Législature, et de la mettre par là en opposition d'intérêts avec nous; ce n'est pas assez que de nous donner des maîtres, ou se propose de nous envoyer écraser par des légions de pauvres, et piller par des bandes d'escrocs et de filous tirés des carrefours de la métropole. Nos établissemens actuels ne nous offrent aucune protection égale à un mal aussi grand, contre un avenir aussi menaçant. Déjà, sous la seule opération d'une émigration volontaire et libre, nos prisons ne suffisent plus, et la dépense de leur entretien est énorme. Il nous faut donc recourir à un système qui fasse profiter au pays, en même tems qu'aux détenus, le tems de leur détention.

Cette mesure éminemment utile souffrira probablement, comme plusieurs autres, des embarras d'un refus, aussi irréflectif, aussi impolitique que celui des contingences, a jeté la Chambre d'Assemblée. Mais l'idée est lancée, elle est partout bien accueillie; espérons que le règne de la sagesse et de la légalité permettra bientôt à la Législature de rendre ses travaux utiles au pays.

Le BAZAR des dames de Québec a été ouvert hier et avant-hier, comme il avait été annoncé. La collection des articles où l'agréable se mêlait à l'utile, où l'élegance lutait avec l'abondance, fait honneur au travail et au zèle de nos dames pour la cause intéressante de l'enfance infortunée. C'est le troisième Bazar, nous croyons, que nous avons eu en cette ville, et de l'avis de tous, celui-ci l'emporte de beaucoup sur tous ceux qui l'ont précédé: c'était aussi le coup d'essai des dames Canadiennes. Mais ce qui doit flatter par dessus tout, c'est que les efforts de nos dames ont été appréciés et récompensés au delà de toute attente, par toutes les classes qui composent la population de cette ville. Nous apprenons que la recette générale des deux jours monte à au moins £500. Aujourd'hui on fait encore de ce qui a resté. On ne s'est plaint que d'une chose, c'est que le local n'était pas assez vaste pour les concours innombrables de visiteurs et des curieux. Tout le monde est content cependant, la presse même ne manquait pas d'avoir ses agrémens.

La Gazette de Québec nous apprend que Son Excellence qui avait été indisposée depuis l'incendie du Château, est assez bien maintenant pour se permettre la promenade à pieds.

La Gazette de Québec recommande à la Chambre d'adopter certains réglemens qui sont en force dans une des colonies britanniques, les quels déclarent, entre autres choses, que "l'orateur ne prendra aucune part aux débats." Il est un peu surprenant que la Gazette ait attendu, pour faire une telle recommandation, que sa politique eût été différente de celle de l'orateur. Cependant nous ne pouvons être à notre Doyenne le mérite de ce qu'il y a d'ingénieux dans cet expédient. Quoi de plus commode en effet, sur tout quand on n'a pas la meilleure des causes, que de fermer la bouche à ses adversaires.

IN-ENDEI DESASTREUX.—Ce matin le feu a éclaté à l'Anse des Mères et a gagné en peu de tems un grand nombre de maisons de chaque côté de la rue qui est étroite en cet endroit, et où les maisons sont toutes bâties en bois. Au moment où nous écrivions, le feu n'est pas encore éteint. Nous n'avons pu nous procurer un détail, mais la destruction est considérable, et va ruiner un bon nombre de familles, qui dans cet endroit sont presque toutes peu aisées. Il y avait à une heure une douzaine de maisons de brûlées.

Nous recevons les détails suivans.—Le feu s'est déclaré dans une maison appartenant à M. Marett, occupée par un nommé Hagerman, épicer, et a consumés environ une douzaine de maisons. Le feu s'est de là communiqué aux maisons des héritiers Buckley, Kelly et D. Fraser, à la maison de M. Tweedell, forgeron, de la veuve Beeckley, et au magasin de M. Martin comme épicer. La plus grande partie de ces propriétés est assurée, nous dit-on, au bureau de l'Alliance. C'est la quatrième fois depuis quelques années que le feu prend dans cette partie.

La personne de nom de Gardner, premier commis chez H. Atkinson, Ecr., que l'on disait manquant depuis plusieurs jours a été trouvée hier gelée sur la terre de M. Robitaille, à environ trois arpens des maisons.

Nous appelons l'attention à l'annonce relative au Tableau de Québec, qui doit être publié prochainement. Nous avons vu quelques-unes des gravures qui doivent orner cet ouvrage; elles sont d'une exactitude et d'un fini parfait. Quand à la partie historique de l'ouvrage, elle sera aussi travaillée avec beaucoup de soin, et les recherches ne seront pas épargnées. Cet ouvrage ayant pour objet de faire connaître notre pays, doit rencontrer l'encouragement de tous.

L'Élection du comté se termina avant-hier. M. Godbout a été élu. Les voix à la clôture du poll étaient

M. A. Godbout, ----- 265
M. J. Plante, ----- 253
M. Hill s'était retiré dès le commencement de l'élection. Cette élection est bonne. M. Godbout est un marchand intelligent et respectable et patriote.

CITÉ DE QUÉBEC, BUREAU DU CONSEIL DE VILLE, Le 5e Février, 1834.

TOUTES personnes ayant des RECLAMATIONS contre la Corporation de cette Cité, sont priées de les présenter à ce Bureau, dûment certifiées, d'hui au 25 du présent mois. Par ordre du Maire, JEAN LANGEVIN, Secrétaire de ville.

QUÉBEC, BUREAU DE LA PAIX, QUÉBEC, 24 Décembre, 1833.

AVIS et par ces présentes donné, qu'il se tiendra une Session Spéciale, au Palais de Justice, à DIX heures du matin, tous les jours (les Dimanches et Fêtes exceptés,) depuis le 25e jour de Janvier jusqu'au 15 de Février prochain inclusivement; ayant pour but de qualifier les personnes faisant application pour avoir des Licences, et pour renouveler les Licences d'Aubergistes pour la Cité et Banlieue de Québec, et que les Magistrats désirent que toute personne faisant application pour ainsi renouveler leur Licence, mette devant la dite Session copie de leur Licence de l'année dernière et qu'aucune autre Assemblée Spéciale sera tenue à cet effet d'accorder des Licences d'Aubergistes pour la Cité et Banlieue de Québec, après la dite période mentionnée, si ce n'est pour des auberges remarquables, de Hôtels ou Cafés, ou maisons payant boni fide une rente de pas moins de cent cinquante Louis.

Par ordre du Maire, PERRAULT & SCOTT, Greffiers de la Paix.

Cet Avertissement doit être publié par tous les Papier-nouvelles de cette Cité en Anglais et en Français, depuis le 25e Décembre, 1833, jusqu'au 15e Février, 1834. P. & S.

LE TABLEAU DE QUÉBEC sera prêt à être livré dans le mois d'Avril. Ceux qui désirent avoir cet ouvrage auront la bonté d'ajouter leurs noms à la liste de souscription, à la chambre de lecture de la Cour, chez MM. Neilson & Cowan et MM. Cary & Co., ou chez M. Hawkins, rue St. Louis. Prix de l'ouvrage pour les souscripteurs 7s. 6d. par exemplaire, —aux autres 10s par exemplaire. Québec, 20 Janvier, 1834.

QUÉBEC, OFFICE OF THE PEACE, QUÉBEC, 24th December, 1833.

To Tavern Keepers of the City and Banlieue of Québec. NOTICE is hereby given that a Special Session will be held at the Court House, in the City of Québec, at the hour of TEN in the forenoon of each and every day, (Sundays and Holydays excepted,) from the 25th day of January, to the 15th day of February next, inclusively for the purpose of qualifying Applicants for Tavern Licenses, and for the renewal of former Tavern Licenses for the City and Banlieue of Québec; and that it is the desire of the Magistrates that all applicants for renewal of such Licenses do lay before that Session their License for the last year; and that no other Special Session for granting Tavern Licenses for the City and Banlieue of Québec will be held after the above stated period, unless it be for notable Taverns, Hotels, or Coffee Houses paying boni fide a rent of not less than one hundred and fifty pounds a year.

By Order, PERRAULT & SCOTT, Clerks of the Peace.

To be inserted in all the Newspapers published in this City, in French and English, from the 25th December, 1833, to 15th February 1834. P. & S.

AVIS—Le Soussigné, Propriétaire du CITY HOTEL, No. 25, rue Ste. Anne, prend la liberté d'informer respectueusement ses amis et le public en général, qu'il a ouvert le susdit établissement, pour la réception de tous ceux qui voudront bien l'encourager. L'édifice est commode et spacieux, et le propriétaire fera tous ses efforts pour fournir les besoins et les commodités de ses hôtes. On pourra se procurer aussi des voitures et des chevaux en tout tems.

—Aussi— A louer, avec possession immédiate.—Une ferme et une auberge, situées sur le chemin de Lorette, à quatre milles et demi de Québec, connue sous le nom de Sports Men's Inn. La dite propriété consiste en 60 acres de terre, dans le meilleur état de culture, deux granges, une remise, des étables, une maison et autres bâtimens en bon état. Le tout sera loué avec les meubles de ménage et les instrumens d'agriculture.

Pour plus amples informations, s'adresser au propriétaire au CITY HOTEL. ROBT. LAFONTAINE, Québec, 8 Janvier 1834.

A LOUER et possession donnée le premier de Mai prochain. TROIS MAISONS situées dans la rue St. Paul, N° 29, 30, et 31, avec cours, hangars &c.

—Aussi— Le Quai vis-à-vis et le hangar ci-dessus mentionné. S'adresser à CHARLES HUNTER, 6 Février, 1834. e Avocat.

GRANDE LOTTERIE MAMMOUTH!!! YATES ET M'INTYRE, CONDUCTEURS.

Tirée à Baltimore, 25 février, 1834. 75 Numéros de Lotterie—11 Ballottes Tirées.

75 PRIX de Mille Piastres!! Quatre-vingts de cinq cents Piastres!

P. L. J. N. 30,000 Piastres—10,000 Piastres—4,000 Piastres 3,000 Piastres—2,420 Piastres—75 de 1,000 Piastres 85 de 500 Piastres!

Billets de 10 Piastres seulement. Certificat de paquet de 25 billets entiers costera \$250 00. A déduire en prenant le paquet 25 00.

Garanti produire net \$225 00. 95 00.

Cout d'un Certificat \$130 00. Certificats de paquets de demis et de moitiés à proportion. S'adresser à S. I. SYLVESTRE, 130 Broadway, New-York

A VENDRE MIL CINQUANTE MINOTS DE A POIS d'une qualité supérieure, et QUINZE CENTS MINOTS D'AVOINE de Semence. S'adresser à PIERRE DESPOSSÉS, T. ois-Rivières, 7 Janv. 1834.

